



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 022-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.44

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hegg (Lyss, PLR) (porte-parole)
Josi (Wimmis, UDC)
Mühlemann (Grasswil, Le Centre)
Schwarz (Adelboden, UDF)
Stucki (Stettlen, PVL)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)

Cosignataires : 5

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Garantir pour l'avenir l'auto-provisionnement en produits issus du gravier et les capacités de décharge dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. Le Conseil-exécutif fixe comme objectif stratégique de garantir que le canton de Berne dispose en propre d'une parfaite autonomie en matière d'approvisionnement en matériaux de construction à base de pierre et en matière de capacités de décharge. Il adapte ses bases de planification (plan directeur cantonal, plan sectoriel EDT, etc.) en conséquence.
2. Le Conseil-exécutif veille, dans le cadre de ses attributions et de ses pouvoirs, à ce que les processus et les attributions soient optimisés au sein de l'administration et à ce que les procédures d'autorisation concernant les nouveaux projets d'extraction et de décharge soient simplifiées et durent moins longtemps.

Développement :

Dans le canton de Berne, les besoins annuels en granulats s'élèvent à 4,5 m³ par tête. Ainsi, on extrait 3,5 millions de m³ de granulats dans les gravières et carrières bernoises chaque année. De même, environ un million de m³ de matériaux de construction recyclés sont valorisés à partir de déchets de chantier minéraux. Grâce aux vastes gisements de roche, le canton de Berne est aujourd'hui autonome à 100 % en matière d'approvisionnement. Par ailleurs, on peut aujourd'hui stocker en quasi-totalité les 2,5 millions de m³ de matériaux d'excavation produits chaque année et 0,5 million de m³ de déchets de chantier non valorisables à l'intérieur des frontières du canton.

Or, à moyen terme, cette structure d'approvisionnement décentralisée, qui a fait ses preuves, n'est plus garantie. Les procédures de planification et d'autorisation concernant les nouveaux projets d'extraction ou de décharge ne cessent de s'allonger et s'étendent souvent sur une quinzaine d'années, parfois même plus. En outre, de plus en plus de projets aboutissent à un échec au terme des votations populaires organisées au niveau des communes. Les sites d'extraction de gravier et de décharge actuellement autorisés garantissent encore l'approvisionnement autosuffisant du canton de Berne pour les 20 à 25 années à venir.

Toutefois, si rien n'est fait pour simplifier et raccourcir substantiellement les procédures, le canton de Berne ne pourra plus maintenir ces conditions favorables au profit de la prochaine génération, avec pour conséquence des distances d'acheminement plus longues et une perte de valeur ajoutée pour le canton de Berne. Ce type de scénario est déjà d'actualité dans le domaine des décharges, où la situation est déficitaire depuis un bon moment dans certaines régions. Il convient donc de contrer cette tendance, tant pour des raisons de protection de l'environnement et du climat que pour des raisons économiques.

La mise à disposition de matières premières destinées à la construction et de lieux de stockage au niveau régional est un aspect important pour l'approvisionnement du pays, et le canton de Berne doit lui aussi prendre en compte cet aspect, comme il se doit. En adoptant un positionnement clair et en améliorant l'organisation du secteur EDT, le Conseil-exécutif sera en mesure de faire un pas de plus pour réaliser les ambitions définies dans sa vision 2030, à savoir accroître son potentiel de ressources et sa puissance économique.

Motivation de l'urgence : le besoin de réformer le secteur EDT est évident depuis un certain temps. On va perdre un temps précieux si l'on attend le prochain rapport de controlling 2024, dans lequel le Conseil-exécutif promet d'apporter des réponses, comme il l'a indiqué dans une lettre adressée à ce secteur.

Destinataire
– Grand Conseil